

## ORDONNANCE COLLECTIVE

# INITIATION DE LA FORMULE SANGUINE COMPLÈTE (FSC) DANS LA RECHERCHE DE THROMBOCYTOPÉNIE IMMUNITAIRE PROTHROMBOTIQUE INDUITE PAR UN VACCIN (ASTRAZENECA OU COVISHIELD) EN CONTEXTE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

**Date d'entrée en vigueur** 2021-05-07

**Incluant un protocole** Oui  Non

**Adopté par** CMDP  
Direction des soins infirmiers

**Date de révision** Choisissez la date

**Date de fin de la période de validité** 2024-05-07

## 1. Objet

### 1.1 Description

- Effectuer une formule sanguine complète (FSC) **dès le triage**, aux usagers ayant reçu le vaccin d'AstraZeneca ou le vaccin Covishield présentant une symptomatologie suggestive de thrombopathie avec thrombocytopénie induite par le vaccin (TIPIV ou TTIV) **particulièrement dans les 4 à 20 jours suivant la vaccination, mais non de manière exclusive** contre la COVID-19 selon l'évaluation de l'infirmière.

### 1.2 But

- Accélérer l'identification des usagers qui pourraient présenter une thrombocytopénie associée à une thrombopathie, dont une thrombose (surtout veineuse incluant thrombose veineuse cérébrale) induite par le vaccin d'AstraZeneca ou le vaccin Covishield dans le contexte de la vaccination contre la COVID-19.

## 2. Professionnels habilités

- Infirmières du triage aux urgences du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant reçu la formation nécessaire à l'application de cette ordonnance.

### 3. Activités réservées

#### 3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmières
  - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
  - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon l'ordonnance.
  - Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.
  - Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance.

### 4. Secteurs d'activités visés

- Urgences du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

### 5. Médecin répondant

- Équipe médicale traitante (médecins à l'urgence).

### 6. Indications et conditions d'initiation

#### 6.1 Groupes de personnes visées

- Tout usager présentant un symptôme inhabituel suite à la vaccination d'AstraZeneca ou Covishield en contexte de vaccination contre la COVID-19.

#### 6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Tout usager, suite à la vaccination d'AstraZeneca ou Covishield, en contexte de vaccination contre la COVID-19 présentant un symptôme inhabituel particulièrement :
  - Céphalée sévère qui persiste
  - Symptômes neurologiques focaux (incluant vision floue)
  - Convulsions
  - Difficulté à parler (troubles d'élocution et/ou troubles dysphasiques)
  - Dyspnée de novo
  - Douleurs thoraciques de novo (par exemple : DRS, douleur pleurétique)
  - Douleur abdominale aiguë
  - Œdème et rougeur d'un membre
  - Membre froid et pâle ou (absence de pouls périphériques)
  - Présence de purpura ou d'ecchymose à distance du site de vaccination

### 7. Contre-indications et limites

- Aucune

## 8. Procédure

1. Évaluer sommairement l'usager.
2. Prendre les signes vitaux complets (pression artérielle, saturation en oxygène, pouls, respiration, température, évaluation de la douleur) et signes neurologiques **incluant** le score à l'échelle de Cincinnati.
3. Procéder au prélèvement sanguin de la formule sanguine complète (FSC).
4. Identifier le prélèvement selon la procédure en vigueur et l'acheminer au laboratoire pour analyse. Prescrire la requête de la FSC au nom du médecin responsable selon la procédure locale.
5. Cette ordonnance collective n'influence pas la prise en charge habituelle à faire au triage selon la présentation clinique de l'usager.
6. Informer l'usager :
  - ➔ qu'il ne doit pas quitter l'urgence avant l'évaluation médicale sauf si recommandation de réorientation;
  - ➔ que l'initiation de la FSC au triage n'influence pas nécessairement le délai de prise en charge médicale
7. L'infirmière doit **valider le résultat de la FSC sur réception** et en aviser le médecin de l'urgence.
8. Pour les usagers qui présentent des résultats de plaquettes en haut de la limite inférieure de la normale soit en haut de  $150 \times 10^9 / L$ , l'infirmière peut décider de réorienter l'usager selon les mécanismes usuels en vigueur vers un autre milieu de soin que l'urgence en tenant compte de la sévérité des symptômes et la condition de l'usager **après discussion avec le médecin**.
9. Documenter l'ordonnance collective au dossier de la façon habituelle :
  - a. Indiquer la FSC selon l'ordonnance collective *Urgence - Initiation de la formule sanguine complète (FSC) dans la recherche de thrombocytopenie immunitaire prothrombotique induite par un vaccin (AstraZeneca ou Covishield) en contexte de vaccination contre la COVID-19 (OC-ER-015)* et signer l'ordonnance.
    - Sur la feuille de notes d'observations de l'infirmière, inscrire :
      - Les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective incluant la date et le nom du vaccin que l'usager a reçu dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19;
      - Les interventions posées (labo fait).

## 9. Sources

1. MSSS (2021). Directive ministérielle | DGAUMIP-030. Guide aux cliniciens concernant la thrombocytopenie immunitaire prothrombotique induite par le vaccin (TIPIV ou TTIV) en contexte de vaccination contre la COVID-19. Mise à jour 05-05-2021
2. MSSS (2021). Thrombocytopenie immunitaire prothrombotique induite par le vaccin-TIPIV (ou TTIV) en contexte de vaccination contre la COVID-19 | Informations aux cliniciens et aux patients. Première version : mars 2021 | Révision mai 2021.

## 10. Processus d'élaboration

### 10.1 Rédaction

Nom : Grégoire Prénom : Maryse Conseillère cadre clinicienne - Urgence Date : 2021-05-06

---

### 10.2 Consultation/collaboration

Nom : Dre Couture Prénom : Marie-Maud Chef du département médical de médecine d'urgence Date : 2021-05-06

---

### 10.3 Approbation

- Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)
- Comité des documents d'encadrement clinique et des formulaires

## 11. Processus d'adoption

Nom, prénom : Dre Bédard, Valérie Signature : Document original signé , Présidente du CMDP Date : 2021-05-06

---

Nom, prénom : Sheehan, Nathalie Signature : Document original signé , pour la Directrice des soins infirmiers Date : 2021-05-07

---

## 12. Historique des révisions

Nom : Grégoire Prénom : Maryse Date : 2021-05-06

---

Nom : Prénom : Date :

---

Nom : Prénom : Date :

---

Nom : Prénom : Date :

---

Nom : Prénom : Date :

---

Nom : Prénom : Date :

---

Nom : Prénom : Date :

---

Nom : Prénom : Date :

---